

Bruxelles, le 13 octobre 2021

# CGSP Cheminots



Pierre LEJEUNE  
Président National  
CGSP Cheminots

## ARRIÉRÉS DES JOURS COMPENSATOIRES ET REPOS




A la suite de la décision unilatérale de la SNCB de procéder au paiement des jours dus en 2 phases, l'une en décembre 2021 et l'autre en février 2022 :

- ▶ La CGSP Cheminots a prié HR Rail d'entamer des démarches concrètes afin de prolonger adéquatement le délai d'apurement des arriérés.
- ▶ La CGSP Cheminots désavoue la décision du double paiement des arriérés car elle dépasse le cadre des exigences de l'inspection.
- ▶ La CGSP Cheminots insiste pour que toutes les mesures soient prises afin de répondre aux besoins urgents de recrutements, seule réponse pertinente au respect du temps de travail et au bien-être!
- ▶ La CGSP Cheminots exige que la priorité absolue soit accordée à l'octroi des jours de congés compensatoires et repos, dans le respect des dispositions légales.

[cheminots@cgsp.be](mailto:cheminots@cgsp.be)

[www.cheminots.be](http://www.cheminots.be)

 Parole de cheminots

Pierre LEJEUNE  
Président National  
CGSP Cheminots